

REGLEMENT



PRO EVENTS

contact@proevents.nc

Tél : 908353

Le Trail pour toutes et tous

Distances : 8 et 15 km en Randonnée ou Chronométré

1. L'ÉVÉNEMENT

La première édition du Trail Pérignon (ci-après désigné « l'évènement » ou « Trail ») est une course pédestre hors stade, sur sentiers et chemins, organisée par PRO EVENTS (ci-après désigné « l'organisateur ») le Samedi 4 octobre 2025 au Parc Provincial de la Rivière Bleue.

2. LES ÉPREUVES

Toutes les épreuves se déroulent en course à pied sur les pistes et sentiers du Parc Provincial de la Rivière Bleue, situé sur la commune du Mont Dore.

Le **Kids TRAIL** est une animation découverte sur un parcours sans dénivelé de 700m autour du village de course, sans difficultés. Une épreuve agréable et amusante pour les enfants dès 5ans qui veulent participer à l'évènement comme les grands. Elle permet de faire plaisir aux familles en toute sécurité.

Tous les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagné d'un adulte.

Le **Petit TRAIL** est un parcours de 8km à 255 m D+ comportant des portions techniques et une montée à fort dénivelé. Ceux qui ont choisi ce parcours vont aimer le savant mélange de sentiers de terre rouge, de petits raidillons, de descentes faciles à techniques. Elle est destinée aux pratiquants intermédiaires à confirmés.

Le **Grand TRAIL** est un parcours de 15km à 456 m D+ comportant des portions techniques et très physiques. Ceux qui ont choisi ce parcours vont aimer le savant mélange de sentiers muletiers, de pistes larges, de montées légères et fortes en forêt, de raidillons et de descentes faciles à techniques. Elle est destinée aux pratiquants confirmés et sportifs entraînés.

Les enfants en porte bébé ne sont pas autorisés

Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

Grand TRAIL – niveau confirmé	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
CHRONO	15,22 km	456 m	18 ans (2007)	04/10	7h30	PPRB
Randonnée	15,22 km	456 m	14 ans (2011)	04/10	7h30	PPRB
Petit TRAIL – intermédiaire à confirmé	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
CHRONO	8 km	255 m	16 ans (2009)	04/10	8h	PPRB
Randonnée	8 km	255 m	8 ans (2017)	04/10	8h	PPRB
Kids TRAIL – tous niveaux	Distance	Dénivelé	Age	Date	Départ	Lieu
NON CHRONOMÉTRÉ	700m	0 m	5 à 6ans (2020)	04/10	11h30	PPRB
NON CHRONOMÉTRÉ	700m	0 m	7 à 8 ans (2018)	04/10	11h40	PPRB
NON CHRONOMÉTRÉ	1,4km	0 m	9 à 10 ans (2016)	04/10	11h50	PPRB

L'organisateur a balisé de balises les parcours avec soin et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

REGLEMENT

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, aux conditions définies ci-dessous :

La **Kids TRAIL** est accessible à tous à partir de 5 ans (né en 2020) en Non Chronométré.

Le **Petit TRAIL** est accessible à tous en randonnée à partir de 8 ans (né en 2017) ou en chronométré à partir de 16 ans (né en 2009).

Le **Grand TRAIL** est accessible à tous en randonnée à partir de 14 ans (né en 2011) ou en chronométré à partir de 18 ans (né en 2007).

L'inscription en mode Chrono dans une épreuve permet d'obtenir son temps et d'être classé dans sa catégorie d'âge. Il y aura des classements pour les Femmes et des classements pour les Hommes.

Tous les participants souhaitant être chronométrés devront choisir l'option Chrono et fournir un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Trail ou de la Course à pied en compétition (les titulaires d'une licence FFA, FFTRI pourront fournir une copie de leur licence 2025).

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation.

Les participants doivent faire attention aux autres concurrents, piétons, véhicules présents potentiellement sur les parcours, le Parc Provincial de la Rivière Bleue n'étant pas fermé au public pour l'événement.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Une dérogation d'âge (sur-classement) pourra être accordée exceptionnellement par l'organisateur.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. CHRONOMETRAGE (option Chrono uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire INLIVE.NC avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les dossards pour une précision optimale.

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur les sites : <https://www.proevents.nc/> et <https://www.inlive-sport.nc/>

Les participants ayant choisi le mode Randonnée ne pourront prétendre à un classement ni à un temps de course.

5. CATEGORIES

Les participants ayant choisi l'option Chrono sont classés dans les catégories suivantes (âge au 31 décembre 2025) :

- Espoir : 16-17 ans
- Pro : 18-34 ans
- Expert : 35-44 ans
- Master : 45-54 ans
- Vétéran : 55-64 ans
- Gold : 65 ans et +
- Scratch (toutes catégories d'âge confondues)

REGLEMENT

6. RECOMPENSES

Seuls les participants ayant choisi l'option Chrono seront chronométrés et pourront être récompensés.

Monteront sur le podium et seront récompensés :

- **Kids TRAIL :**
Tous les participants recevront une médaille
- **Petit TRAIL :**
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes de la catégorie : Espoir
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement Scratch
- **Grand TRAIL :**
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes des catégories : Pro / Expert / Master / Vétéran / Gold
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement Scratch

La remise des prix des épreuves aura lieu sur place une fois tous les participants arrivés ou au plus tard à 13h.

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. En cas d'absence lors de la remise des prix, le concurrent suivant dans le classement sera récompensé en lieu et place de l'absent. Les participants doivent porter une tenue correcte et sportive (chaussures fermées) pour pouvoir monter sur le podium.

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer son dossard de course à fixer sur la face avant de son tee-shirt ou visible à l'avant sur un porte dossards pour pouvoir prendre le départ.

Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement :

Kids TRAIL : des chaussures fermées

Petit TRAIL : une réserve d'eau de 1L minimum, des chaussures fermées, une écocup, une casquette ou couvre-chef.

Grand TRAIL : une réserve d'eau de 1.5L minimum, des chaussures fermées, une écocup, une couverture de survie, une casquette ou couvre-chef.

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

Il est vivement conseillé de prendre son téléphone portable avec soi, suffisamment d'eau pour la durée estimée (minimum 500ml/h) et de la crème solaire (il peut faire très chaud à cette période !) et d'apporter des barres énergétiques, gels et autres apports alimentaires.

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site proevents.nc.

L'inscription sur place sera possible le matin de l'événement, uniquement en mode randonnée, payable en espèces ou chèques uniquement et majorée de 500 xpf.

Les inscriptions prendront fin le jeudi 2 octobre à 23h59, sans exception, pour toutes les épreuves.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Tarifs Kids TRAIL

Age minimum : 5 ans (2020)

Inscription : 1.200 xpf

Limite : 50 participants

Tarifs Petit TRAIL 8 km

Age minimum : 8 ans (2017)

Inscription : 1.500 xpf

Limite : 300 participants

1.500 xpf pour les 100 premiers inscrits ou jusqu'au 8 septembre

2.000 xpf pour les 100 inscrits suivants ou jusqu'au 28 septembre

2.500 xpf à partir du 29 septembre

Option Chrono : 500 xpf en + du tarif (à partir de 16 ans, né en 2009)

Tarifs Grand TRAIL 15 km

Age minimum : 14 ans (2011)

Inscription : 2500 F

Limite : 300 participants

2.500 xpf pour les 100 premiers inscrits ou jusqu'au 8 septembre

3.000 xpf pour les 100 inscrits suivants ou jusqu'au 28 septembre

3.500 xpf à partir du 29 septembre

Option Chrono : 500 xpf en + du tarif (à partir de 18 ans, né en 2007)

Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse email
- Numéro de téléphone portable
- Pour l'option Chrono : une copie numérique d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Trail ou de la course à pied en compétition daté de moins d'1 an ou de la licence à jour.

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site.

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

9. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire avant la clôture des inscriptions le Jeudi 2 Octobre 23h59, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

10. RETRAIT DES DOSSARDS

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'un dossard fourni par l'organisateur. Ces dossards numérotés et personnels sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode Chrono. Les dossards sont à retirer chez notre partenaire TERRE DE RUNNING, 79 rue Sébastopol, Nouméa, Quartier Latin les vendredi 3 Octobre de 9h à 18h00 et sur place le Samedi 4 octobre jusqu'à 30min avant le départ de chaque parcours.

11. SÉCURITÉ DU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur les sites internet www.inlive.nc, www.proevents.nc et la page FB Pro Events. Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'horaire qui lui aura été indiqué sur le dernier mail d'infos utiles envoyés le vendredi suivant la clôture des inscriptions. Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Le parking ainsi que tous les départs et arrivées se feront sur la zone dite « Confluence », au Parc Provincial de la Rivière Bleue.

Tout participant en mode Chrono devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des balises, rubalises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers habituels de ces zones (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers de la voie le passage d'une épreuve sportive et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quads ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

REGLEMENT

13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs.

Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'une éco-cup individuelle.

14. ASSISTANCE EXTERIEURE

L'assistance durant une course est sujette aux conditions suivantes :

L'assistance ne peut être réalisée que dans les zones de postes de ravitaillement.

Approvisionnement en eau et alimentation :

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, etc.). Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les **espaces** signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du domaine et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Chaque participant s'engage au travers de son inscription à respecter le règlement du Domaine.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale **envers** un membre de l'organisation

16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage (exclusion)
- Non-respect du parcours (exclusion)
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles (pénalité)
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

17. BARRIÈRES HORAIRES

Afin d'assurer la sécurité des participants, il est indispensable que ces derniers ne dépassent pas les horaires limites auxquels ils doivent passer **sur** les points de ravitaillement. Des barrières horaires en différents points du parcours seront mises en place et correspondront aux horaires à partir desquels il ne sera plus possible d'aller au-delà de l'emplacement atteint. Les participants s'engagent à la première demande d'un organisateur ou représentant de l'organisation à être pris en charge par les serre-files, ou à suivre un itinéraire plus rapide

REGLEMENT

indiqué par l'organisation. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.

Tout concurrent qui souhaite abandonner doit, dans la mesure du possible, se rendre aux emplacements prévus (postes de ravitaillements). S'il ne peut pas rejoindre ces lieux, il doit contacter l'organisation en téléphonant au numéro d'urgence indiqué sur son dossard. En l'absence de communication de son abandon auprès de l'organisation, le participant devra assumer financièrement tous les frais de recherche éventuels.

Barrière Horaire : pour le 15km, à 10h30 au 9^e km (3h de course / 3kmh), tous les participants seront arrêtés puis dirigés vers l'entrée du Parc Provincial de la Rivière Bleue pour être récupérés par l'organisation.

18. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radio. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur la plaque du participant.

19. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

20. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant.

Cette réclamation devra être faite par écrit.

Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

21. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses équipes, des spectateurs et de tous les participants au TRAIL PERIGNON. La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

REGLEMENT

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert. Les licenciés participant à cet événement ne sont pas couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur n'étant pas affilié à une fédération sportive.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

22. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : contact@proevents.nc.

Les photos et vidéos de l'événement seront diffusées sur le groupe FB Pro Events ainsi que notre site internet www.proevents.nc

23. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, mouvements sociaux, émeutes...), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

24. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement.

Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par PRO EVENTS, jusqu'au samedi 4 octobre. Un mail des informations utiles sera envoyé le vendredi 3 octobre à la suite de la clôture des inscriptions et le règlement définitif sera diffusé et affiché au PC Course lors de l'émargement le jour de la course. Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.